



Bulletin d'adhésion parrainage particulier

En récompense pour votre parrainage :



Recevez des pots de miels de vos ruchers parrainés à la fin des récoltes (Automne) livrés directement à votre domicile.



Plongez au cœur de notre activité avec une newsletter comportant l'actualité de vos ruches, du contenu pédagogique et bien d'autres surprises.



Mettez en lumière votre engagement avec votre nom en tant que marraine/parrain sur notre site Internet et une publication sur les réseaux sociaux (avec votre accord).



Vivez un moment privilégié avec la visite de la miellerie.

Pourquoi parrainer une ruche ?

Devenir marraine ou parrain d'une ruche ou d'une ruchette :

- ✓ Pour donner un sens à vos convictions en contribuant à la sauvegarde des **abeilles** ainsi qu'à la préservation de la **biodiversité** ;
- ✓ Pour **soutenir** humainement et financièrement l'apiculture locale, et plus généralement la **souveraineté alimentaire** de notre pays ;
- ✓ Pour partir à la **découverte** de cet insecte pollinisateur qui suscite fascination, inspiration et admiration. Vous recevrez chaque saison une newsletter comportant l'actualité des ruches, des chiffres clés, ainsi que du **contenu pédagogique** pour en apprendre plus sur ce formidable animal ;
- ✓ Pour faire un **geste simple et concret** pour les générations futures. Tel le colibri, chacun peut apporter sa goutte d'eau pour arrêter l'incendie.

Choix de la formule du parrainage

Cochez la case correspondante à votre souhait

Une ruchette à 7€50/mois (90€/an)

6 pots de miel de 250g offerts
Newsletter
Certificat de parrainage fourni
Visite de la miellerie pour 2 offerte
Des avantages tout au long de l'année

Une ruche à 13€50/mois (162€/an)

12 pots de miel de 250g
Newsletter
Certificat de parrainage fourni
Visite de la miellerie pour 4 offerte
Des avantages tout au long de l'année
Une ruche à votre nom

Le Parrain :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :
Téléphone fixe : Téléphone mobile :

C'est pour offrir ?

Dans le cas d'un cadeau, merci de nous fournir les coordonnées de l'heureux bénéficiaire :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :
Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Si vous avez choisi la formule « Une ruche », merci de nous indiquer le ou les noms à faire apparaître sur celle-ci :

Je soussigné(e),, né(e) le,
demeurant à,
 autorise n'autorise pas

par la présente SAS GIRARD, située à La Blottière 49390 LA BREILLE LES PINS, à utiliser le nom du parrain pour les besoins de sa communication sur son site Internet et les réseaux sociaux.



CONTRAT DE PARRAINAGE PARTICULIER 2024

1. CLAUSES GENERALES

Les présentes Conditions Générales de vente sont conclues d'une part, entre la société « SAS GIRARD », SIRET 339 787 384 00017, dont le siège social est situé à La Blotière 49390 LA BREILLE LES PINS, et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un parrainage ci-après dénommé « le Parrain ».

2. COMMANDE

Pour souscrire un parrainage, le parrain retourne le bulletin d'adhésion et le contrat de parrainage complétés et signés, accompagné du règlement, à l'adresse suivante SAS GIRARD, 6 route de Saumur, 49390 LA BREILLE LES PINS, ou par mail à l'adresse info@miel-girard.com. La SAS GIRARD confirme l'acceptation de sa commande au parrain à l'adresse mail que celui-ci aura communiqué. La SAS GIRARD se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par le parrain, lors de la contractualisation du parrainage, engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, la SAS GIRARD ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de livrer le produit. En cas de changement d'adresse, le parrain doit impérativement en informer la société SAS GIRARD au plus tôt.

Le parrainage prend effet immédiatement à la date de réception du premier règlement (prélèvement automatique, virement ou chèque). La durée de l'engagement est d'un an à date anniversaire, renouvelable par tacite reconduction. Le parrain peut mettre fin au contrat en envoyant un mail un mois avant la fin du contrat à l'adresse mail suivante : info@miel-girard.com (ou par courrier postal).

3. LIVRAISON

Les prix indiqués pour les parrainages incluent les frais de transport et de livraison en France métropolitaine. Les livraisons ont lieu une fois par an, à l'automne, sous réserve que les parrainages aient été réglés. La livraison sera effectuée par le transporteur choisi par la société SAS GIRARD. Les retards éventuels ne donnent pas le droit au parrain de réclamer des dommages et intérêts.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la SAS GIRARD de son obligation de livrer, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents et l'impossibilité d'être approvisionné.

Le miel est expédié à l'adresse de livraison indiquée au cours de la contractualisation du parrainage. Le parrain est responsable des données fournies et de la validité de ces dernières. Il doit s'assurer d'être en mesure de recevoir convenablement les colis et de préciser toutes les informations nécessaires pour le bon acheminement de la marchandise. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Le colis doit toujours être vérifié à l'arrivée. L'acheteur dispose d'un délai de 48 heures pour faire d'éventuelles réserves auprès du transporteur en cas de manquant ou de dégradation. La société SAS GIRARD se réserve le droit de facturer un nouvel envoi en cas de changement d'adresse non stipulé, adresse erronée, incomplète, boîte aux lettres non identifiable. La société SAS GIRARD ne pourra être tenu pour responsable des conséquences dues à un retard de livraison par les services d'acheminement utilisés.

4. DISPONIBILITE

Du fait des nombreux facteurs pouvant influencer sur la production, les miels proposés dépendront de la récolte de l'année dans la limite des stocks disponibles. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après la contractualisation de votre parrainage, nous vous en informerons par mail ou par courrier. La société ne peut être tenue comme responsable pour la non-livraison, en cas de mauvaise récolte.

5. GARANTIES

Les dates de consommation indiquées sur les produits doivent être respectées par le parrain. La SAS GIRARD ne saurait être tenue responsable en cas de non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

6. PAIEMENT

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE A VOTRE SOUHAIT

Paiement sous forme d'abonnement en 12 mensualités **par prélèvement** automatique (un mandat de prélèvement vous sera fourni).

Merci de bien vouloir nous fournir un RIB.

Paiement en une fois à la signature du contrat **par chèque** (émis à l'ordre de SAS GIRARD, par une banque domiciliée en France métropolitaine, à l'adresse situé en fin de contrat).

Paiement en une fois à la signature du contrat **par virement bancaire**

IBAN : FR76 3004 7142 2200 0209 6410 252 - Titulaire du compte : SAS GIRARD

Paiement en une fois à la signature du contrat **par espèce.**

Les prix des parrainages sont des prix TTC en euro tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement de taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des parrainages. Les prix indiqués pour les parrainages incluent les frais de livraison. La SAS GIRARD se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant entendu que le prix figurant le jour de la contractualisation du parrainage sera le seul applicable au parrain.

Les paiements s'effectuent par prélèvement automatique, virement ou chèque accompagné du bulletin d'adhésion et du contrat de parrainage dûment complétés. Une facture sera éditée après validation du paiement. La société SAS GIRARD se réserve le droit de refuser tout bulletin et contrat incomplets. Dans le cas de litiges relatifs au paiement et après relances auprès du porteur, nous nous réservons le droit d'annuler le parrainage. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. Le contrat de parrainage sera considéré comme effectif qu'après accord du centre de paiement concerné. En cas de refus du centre, le contrat de parrainage sera automatiquement annulé.

7. LITIGES

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. La SAS GIRARD ne peut être tenue responsable des dommages de toute nature résultant d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise utilisation des produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications ou omissions émanant des fabricants. La responsabilité de la SAS GIRARD sera en tout état de cause limitée au montant du parrainage et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions dans la présentation des produits. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux d'Angers.

8. INFORMATIONS LEGALES

Les informations nominatives collectées pour ce contrat de parrainage sont nécessaires à la gestion de votre parrainage. Elles sont indispensables au traitement des commandes, à la facturation et garanties. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons. Le défaut de renseignement ne permet pas la validation du parrainage. Conformément à la loi "informatique et Liberté", le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

La société SAS GIRARD

Fait à

Date et signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Le Parrain (Nom, Prénom) :

Fait à

Date et signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

